



Qu' est-ce que l'Apel ?

L'Apel ou association des parents d'élèves de l'enseignement libre est la seule association reconnue dans l'enseignement catholique et est présente à plusieurs échelons (établissement, département, académie, national).

L'APEL agit et s'implique dans la vie des établissements scolaires. Elle représente les parents au sein des établissements, comme auprès des responsables de l'institution scolaire. Elle est un lien entre les parents et la communauté éducative, un soutien pour les parents et une force.

L'adhésion à l'APEL Saint Charles est fixée à 27 euros pour l'année scolaire 2026-2027. Cette somme est partagée entre les différents échelons de l'APEL et finance également le magazine famille et éducation que vous recevrez en tant que membre.

Participer aux actions de l'APEL

Chaque année, l'APEL met en œuvre des événements aux côtés de l'établissement : Marché de Noël, carnaval, Forum des métiers, tombola, kermesse... de la maternelle au lycée.

Dans ce cadre, l'aide de parents volontaires nous est indispensable que ce soit pour la préparation ou la mise en œuvre de ses actions.

Devenir parent correspondant

De la 6^{ème} à la 1^{ère}, le parent correspondant assure un rôle important au sein de l'établissement.

Il est le lien des parents de la classe avec l'équipe éducative et peut être médiateur en cas de difficulté.

Il représente les parents au conseil de classe des 1^{er} et 2^{ème} trimestre.

Une réunion est organisée par l'APEL en début d'année afin de former les parents correspondants à leurs rôles et fonctions.

Si vous êtes volontaire pour devenir bénévole ou parent correspondant pour l'année scolaire 2026 2027, merci de nous l'indiquer sur le formulaire d'inscription de l'APEL au lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfuCHHsQcRSHGIrykga-OHHEIXDLV7bRj4dX1R0SeuLb530Nw/viewform?usp=dialog>